

N° 517. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 10 septembre 1869
(1^{re} direction : Mouvements, 2^e bureau) *rattachant la station locale de Tahiti à la division navale de l'Océan Pacifique.*

Paris, le 10 septembre 1869.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous prévenir que la station locale de Tahiti sera rattachée à la division navale de l'Océan Pacifique.

Par suite de cette mesure, le commandant en chef de cette division, après s'être concerté avec vous, aura à mettre à votre disposition les bâtiments qui vous seront nécessaires pour assurer le service à Tahiti.

Le commandant en chef de la division de l'Océan Pacifique, auquel est dévolu déjà le soin de passer l'inspection générale, en raison de ces nouvelles attributions, aura à donner des notes sur le compte des officiers commandants des bâtiments des stations locales, ainsi que sur les états-majors et les équipages. Toutefois vous continuerez, comme par le passé, à m'envoyer des notes annuelles, ainsi que vos appréciations, sur le personnel de ces mêmes bâtiments.

Vous avez à vous entendre avec M. le commandant en chef de la division de l'Océan Pacifique au sujet des mesures à prendre pour vous conformer aux intentions exprimées dans la présente dépêche, dont vous voudrez bien m'accuser réception.

Recevez, etc.

*L'Amiral Ministre secrétaire d'Etat
au département de la marine et des colonies,
Signé : RIGAULT DE GENOUILLY.*

N° 518. — DÉPÊCHE MINISTÉRIELLE du 17 septembre 1869
(7^e direction : Comptabilité générale, 5^e bureau) *relative au mode à suivre pour la transmission des correspondances.*

Paris, le 17 septembre 1869.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Les Iles de la Société n'étant desservies par aucune ligne française, afin d'éviter les difficultés ou les lenteurs qui résulteraient de l'envoi par les navires de commerce ou par les bâtiments de l'Etat des documents et pièces de comptabilité qui doivent être expédiés en France, vous les transmettez par les paquebots étrangers.

Comme ces frais de transport sont très-onéreux et qu'il importe de les réduire le plus possible, j'ai arrêté et je vous transmets ci-joint la liste des pièces et documents qui devront m'être expédiés par la voie des paquebots étrangers. Toutes les autres pièces de-